

## Une question ?

Service Relation usagers - lundi au vendredi  
8h30-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h)  
**Nous écrire** : relation.usagers@sicoval.fr  
Sicoval - 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE  
**Nous appeler** : 05 62 24 02 02  
**Nous rencontrer** : prendre RDV par téléphone

Pour toute urgence pour eau / assainissement en-dehors des  
horaires d'ouverture : 05 62 24 76 91

## Régler ma facture

- **par prélèvement : je me simplifie la vie !**  
Mensuel ou à l'échéance, je peux le demander sur  
Sicoval.fr/demarches (prochaines factures)

- **par Internet** : Sicoval.fr (Paiement en ligne)  
**Référence Dette** : 2024-EA-00-2404600005  
ou sur Impots.gouv.fr (id. structure publique 001084)  
- par TIP : retourner le talon ci-dessous en suivant les  
indications

- par chèque : à l'ordre du Trésor Public, dans la même  
enveloppe que le talon ci-dessous, en suivant les indications  
- sur place chez un buraliste / partenaire agréé\* en espèces (max. 300€) ou au Trésor public (carte bancaire acceptée),  
muni(e) de votre facture (\*Impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

**Aucun paiement ne sera accepté au Sicoval**  
Limite de réclamation : 30 jours après la date de règlement

En cas de difficulté pour régler la somme demandée, je m'adresse au  
comptable chargé du recouvrement : Trésor Public, 11 bld. des  
genêts, BP 92506, 31325 Castanet Tolosan Cedex (tél: 0562719020)

Titre émis et rendu exécutoire en application de l'article L.252A du  
livre des procédures fiscales, conformément aux dispositions des  
articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code général des collectivités  
territoriales. La redevance est établie conformément aux dispositions  
de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales, et  
à la grille tarifaire annuelle votée par délibération (consultable sur  
sicoval.fr).

Recours contentieux : sous 2 mois à partir de la réception de la  
facture, devant le tribunal judiciaire de Toulouse.

## AVOIR EAU / ASSAINISSEMENT n° 2404600005 du 15/02/2024

Remboursement de l'abonnement du 18/10/2023 au 31/12/2023

Détail au verso

Distribution de l'eau potable

Montants (€)  
-8,32

-8,32

Somme en votre faveur

8,32 €

Cette somme sera remboursée par le Trésor public selon réglementation en  
vigueur en l'absence d'impayé. Si vous n'avez pas opté pour la mensualisation,  
pour un montant inférieur à 8 €, contacter le Trésor public sous 3 mois.

Datez, signez et envoyez le TIP dans  
l'enveloppe jointe dûment affranchie.  
Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos  
coordonnées bancaires ne sont pas  
renseignées sur le TIP ou si elles ont  
changé. Ne jamais modifier le TIP.  
Ne pas utiliser de trombone. Ne pas  
plier niagrafer ni coller.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à  
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte  
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque  
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de  
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un  
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous  
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA  
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant  
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX  
Titulaire du compte : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SA HECTARE  
45 RUE GARANCE  
31670 LABEGE

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310075070000000240460000524  
ICS : FR68ZZZ437032  
Référence : 4 TM 24 000002404600005 S 105 92  
Créancier : SICOVAL

Montant : -8,32 €

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

| Point de consommation | N° série compteur | Diam. | Relevé le | Ancien index | Index dépose | Index rempl. | Nouvel index | Conso. en m3 |
|-----------------------|-------------------|-------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 592                   | I23IA242066       | 15    |           | 0            |              |              | 0            | 0            |
|                       |                   |       |           |              |              |              |              | 0            |

| Consommation facturée (m3)   |          |               |            |        |              |       | 0 |
|------------------------------|----------|---------------|------------|--------|--------------|-------|---|
| Année                        | Quantité | Prix unitaire | Montant HT | T.V.A. | Montant TTC  |       |   |
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b> |          |               | -7,89      | -0,43  | -8,32        |       |   |
| Location compteur            | 2023     | -75 jours     | 8,78       | -1,80  | -0,10 (5.5%) | -1,90 |   |
| Prime fixe                   | 2023     | -75 jours x 1 | 29,62      | -6,09  | -0,33 (5.5%) | -6,42 |   |
| Somme en votre faveur        |          |               | -7,89      | -0,43  | -8,32        |       |   |

Pour plus de lisibilité,  
**vos factures d'eau évoluent !**  
Plus simple, plus proche

En savoir plus :

- [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) / Habiter / Eau et Assainissement
  - **Service Relation Usagers :**
    - 05 62 24 02 02 (du lundi au vendredi, 09h30-12h30 et 14h-18h ; fermeture à 17h le vendredi)
    - [relation.usagers@sicoval.fr](mailto:relation.usagers@sicoval.fr)
- Possibilité de rendez-vous physique à l'Asfel : Parc de la Baume, Belberaud

Évaluer le montant de vos prochaines factures :

Grâce au simulateur en ligne :  
[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) / Habiter / Eau et Assainissement

Missions des services  
Eau et Assainissement

La collectivité assure la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. Elle a transféré la production, le transport et le stockage de l'eau potable ainsi que le transport des eaux usées à Réseau 31, syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne.

Le prix de l'eau :

Les prix de l'eau et de l'assainissement sont déterminés en fonction des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses permettant d'alimenter les habitants en eau potable et de traiter les eaux usées. Ces prix sont fixés par le Conseil de Communauté du Sicoval, à l'exception des redevances Agence de l'eau.



Coupez l'eau, restez informés !

Inscrivez-vous sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr), rubrique Alertes SMS